

Bruxelles, le 25 mai 2023

Avis relatif à la participation de la société civile défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres à la Commission de la condition de la femme des Nations-Unies (CSW)

Résumé

- Le CCGD salue l'engagement répété de la Belgique à soutenir la participation de la société civile défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres lors de la CSW¹. Les contributions de la société civile sont importantes pour assurer la qualité des conclusions concertées adoptées lors des CSW. Elles permettent de **relayer les réalités vécues mais aussi d'apporter de nouvelles perspectives aux débats**. La participation de la société civile défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres est également un élément majeur pour **garantir l'appropriation des conclusions concertées et s'assurer de leur utilisation pour renforcer la redevabilité des États membres** en la matière.
- Au vu de l'évolution des mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19, la CSW doit **revenir à un niveau similaire aux années antérieures à la pandémie** en ce qui concerne la participation de la société civile défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres dont le rôle essentiel est souligné chaque année dans les conclusions concertées **tout en tenant compte des avantages des méthodes de travail numériques introduites durant la pandémie**. Il est également nécessaire de prendre de **nouvelles mesures pour que la CSW devienne un espace participatif qui permette au mouvement féministe et pour l'égalité des genres de contribuer de manière significative aux négociations**. Cet avis du CCGD formule plusieurs recommandations en la matière.

1. Introduction

1. Depuis plusieurs années, le Conseil consultatif Genre et Développement (CCGD) contribue aux efforts de la Belgique pour aboutir à des positions ambitieuses lors de la Commission de la condition de la femme (CSW) des Nations-Unies. **Le CCGD remet un avis aux autorités belges, partage ses recommandations lors de réunions d'informations et participe à la délégation belge à la CSW**. En complément de son travail lié à la thématique prioritaire annuelle, cet avis du CCGD porte sur la participation de la société civile défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres à la CSW. Il propose des recommandations visant à renforcer les efforts et pratiques de la Belgique pour une participation inclusive et significative de la société civile à la CSW.

¹ Compte twitter de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'ONU, Mars 2021, <https://twitter.com/BelgiumUN/status/1371921741153505283>

2. De plus, le CCGD conseille les diplomates belges lors des négociations en tant qu'expert national au sein de la délégation belge. Cependant, la portée de notre intervention n'a jamais été formalisée, ce qui crée une incertitude quant à l'exécution de notre mandat en tant que Conseil du gouvernement fédéral. Outre les recommandations ci-dessous, nous appelons également à formaliser la collaboration avec le Conseil consultatif Genre et Développement et à officialiser son rôle de conseiller du gouvernement au sein de la délégation belge dans le cadre du processus CSW en tant que pôle d'expertise nationale, notamment reconnu par le plan d'action relatif à l'intégration de la dimension de genre de la Direction générale de la Coopération au Développement² et le Plan d'Action National « Femmes, Paix, Sécurité »³.

2. Contexte

3.1. Sur la participation de la société civile défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres à la CSW de manière générale

1. En raison des restrictions prolongées dues à la **pandémie de COVID-19**, le fonctionnement de la CSW n'a **pas permis la participation de la société civile** en 2020 et 2021. En 2022, à quelques jours du début de la CSW, l'ONU a permis l'accès à la société civile dans une **formule restreinte** par rapport à la situation pré-covid. Cette situation a rendu la participation de la société civile quasiment impossible pour les organisations situées en dehors de New York, et *a fortiori* pour les féministes et activistes pour l'égalité des genres venant de pays non éligibles au « Visa Waiver Program » des États-Unis⁴. Depuis bien avant la pandémie, **les féministes et activistes pour l'égalité des genres des pays à revenu faible ou intermédiaire questionnent l'inclusivité de l'espace CSW en raison de facteurs telles que l'obtention de visas et les coûts élevés liés au voyage et au logement**⁵. Leur participation est pourtant nécessaire pour nourrir les États membres de la CSW de leurs expertises et impulser un sens de l'urgence dans leur travail.
2. Durant la pandémie, les **réunions en ligne et hybrides** ont permis de maintenir un lien avec la société civile à travers des réunions préparatoires à la CSW et l'organisation d'événements parallèles. Une **participation plus large aux réunions et processus des Nations unies**⁶, en particulier de la part des pays à revenu faible ou intermédiaire, a été rendue possible grâce aux formats virtuels. Cependant, des **défis de taille** peinent encore aujourd'hui à être relevés **pour**

² Plan d'action relatif à l'intégration de la dimension de genre de la Direction générale de la Coopération au Développement <https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/2022-09/Plan-action-dimension-de-genre.pdf>

³ Quatrième Plan d'Action National 'Femmes, Paix, Sécurité' (2022-2026), https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/1325_napwps_fr.pdf

⁴ Civicus, CSW66: 'Global-level policy-making is disconnected from women's realities', Avril 2022, <https://www.civicus.org/index.php/media-resources/news/interviews/5739-csw66-global-level-policy-making-is-disconnected-from-women-s-realities>

⁵ Africa CSW Nairobi Declaration, Mars 2022, <https://femnet.org/2022/03/africa-csw-nairobi-declaration/>

⁶ Recommendations to ensure meaningful civil society participation at the United Nations: From ambition to action, Prepared by the Permanent Mission of Denmark, the Permanent Mission of Costa Rica, UN Foundation, CIVICUS, Action for Sustainable Development, Global Focus, Action Aid International and Forus, with the endorsement of 52 member states and 334 civil society members, Juin 2021, <https://action4sd.org/wp-content/uploads/2021/09/Recommendations-for-meaningful-civil-society-participation-at-the-UN-FINAL-2021.pdf>

assurer l'inclusivité de ces dispositifs sur le plan de la connectivité, des barrières linguistiques, des horaires de réunions compte tenu du décalage horaire, mais également de la sécurité. Ces **défis** sont **particulièrement accentués pour les membres de la société civile des pays à revenu faible ou intermédiaire** aussi bien en termes d'accès aux technologies numériques et de qualité de connexion que des mesures sanitaires toujours en cours pour accéder aux États-Unis dans le cas d'une participation hybride.

3. En outre, la CSW de 2022 a mis en lumière que **lorsque les délégations gouvernementales peuvent se réunir physiquement pour négocier mais que la société civile est cantonnée aux espaces virtuels**, les possibilités de **coordination de la société civile** pour effectuer un plaidoyer informé et efficace auprès des États membres de la CSW sont compliquées et de **nombreuses inégalités sont exacerbées**, notamment entre les différents continents, entre organisations basées à New York et hors de la ville ou du pays, entre organisations membres des délégations gouvernementales et celles dont le gouvernement n'offre pas cette possibilité.
4. Une **stratégie proactive est nécessaire** pour contrebalancer les effets de la pandémie sur la participation de la société civile défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres à la CSW. A cet égard, plusieurs initiatives peuvent être relevées de manière plus générale au sein des Nations-Unies. Le **Secrétaire Général des Nations Unies** plaide pour **accroître la participation de la société civile** dans son rapport « Notre programme commun ». Dans une déclaration commune, **61 États membres de l'ONU⁷, dont la Belgique**, se sont alarmés des difficultés rencontrées par la société civile durant la pandémie de COVID-19 pour accéder et participer aux travaux des Nations Unies, ont dénoncé des représailles et actes d'intimidation à l'encontre des membres de la société civile, des activistes et journalistes, et ont formulé plusieurs recommandations pour **renforcer la participation significative et inclusive de la société civile au sein de la Commission sociale, humanitaire et culturelle des Nations Unies**. L'Union Européenne réitère régulièrement **l'importance des contributions de la société civile et la nécessité de renforcer sa participation aux processus des Nations unies⁸**.
5. Néanmoins, ces efforts sont accueillis avec **résistance** par **une partie des États membres** comme l'ont montré les négociations concernant la résolution relative à l'organisation future et aux méthodes de travail de la CSW⁹ en 2022. **La société civile défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres demande son inclusion dans les négociations concernant les conclusions concertées ou, au moins, à être autorisée à désigner un petit nombre de**

⁷ Joint statement by 61 UN member states at the UN General Assembly 3 Committee meeting delivered by the representative of Costa Rica, Octobre 2021, <https://un.mfa.ee/joint-statement-by-61-un-member-states-at-the-un-general-assembly-3-committee-meeting/>

⁸ Déclarations de l'Union Européenne à la Commission sociale, humanitaire et culturelle (3^{ème} Commission) des Nations Unies comprenant une référence à la société civile : https://www.eeas.europa.eu/eeas/press-material_en?fulltext=civil+society&created_from=&created_to=&f%5B0%5D=pm_tag%3AThird+Committee+%E2%80%93+Social+Humanitarian+and+Cultural&f%5B1%5D=pm_tag%3AThird+Committee+%E2%80%93+Social+Humanitarian+and+Cultural

⁹ Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 8 juin 2022, E/RES/2022/4, <https://digitallibrary.un.org/record/3978015?ln=fr>

représentantes et de représentants venus de diverses régions pour observer les négociations¹⁰. En effet, la portée des contributions de la société civile et de son expertise est donc considérablement limitée par le fait qu'elle ne peut participer aux négociations. Cependant, les diverses propositions en ce sens des États membres de la CSW de même que celles appelant à connecter le travail de la CSW avec la dynamique multipartite du Forum Génération Égalité et de ses coalitions d'action, n'ont pas été retenues dans le texte final. Finalement, cette résolution « encourage tous les États Membres à envisager d'inclure » la société civile dans leurs délégations. Les mentions édulcorées à la société civile dans le texte final de la résolution sont particulièrement regrettables en raison du **rétrécissement de l'espace civique, renforcé par la pandémie de COVID-19 dans les pays qui étaient déjà sur cette trajectoire avant le début de la pandémie**¹¹, rendant plus qu'improbable une participation inclusive et significative de membres de la société civile dans les délégations gouvernementales à la CSW des pays concernés.

3.2. Sur les pratiques de la Belgique en matière de participation de la société civile au processus de la CSW

1. Le **processus** relatif à la CSW est **coordonné par la direction Droits Humains (M3)** du SPF Affaires étrangères. Chaque année, habituellement courant janvier, M3 et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes organisent une **séance d'information** ouverte entre autres aux représentantes et représentants de la société civile :
 - En préparation de cette réunion, **les organisations de la société civile sont appelées à partager leur positionnement** en vue de la CSW.
 - La réunion permet **d'échanger sur le programme de la CSW, les éléments centraux de la stratégie de l'Union européenne qui mène les négociations au nom des États Membres, et sur les premiers éléments de la position belge au regard des propositions de la société civile**. Toutefois, il peut arriver que la position européenne soit déjà finalisée au moment de la réunion ce qui limite les opportunités d'influence pour la société civile belge.
 - A l'issue de cette réunion, les organisations de la société civile peuvent **continuer de partager leurs recommandations** en fonction de l'évolution du processus de négociation pour des conclusions concertées, par exemple lors de la publication de la première version (*zero draft*) et des versions révisées du texte.
2. En termes d'ouverture à la société civile, **la Belgique tire son épingle du jeu** et devance de nombreux autres états membres de la CSW. En effet, depuis de nombreuses années, elle a pour **tradition d'ouvrir sa délégation à la CSW aux organisations de la société civile aux côtés de ministres, Secrétaires d'État et Parlementaires du niveau fédéral et des entités fédérées**.

¹⁰ Rapport du Secrétaire général, Les moyens de renforcer l'impact des travaux de la Commission de la condition de la femme, §50, décembre 2021, E/CN.6/2022/6 <https://digitallibrary.un.org/record/3956126?ln=fr>

¹¹ Bethke, F. & Wolff, Jonas, COVID-19 and shrinking civic spaces: patterns and consequences, 2020, Zeitschrift für Friedens- und Konfliktforschung, https://www.researchgate.net/publication/345390747_COVID-19_and_shrinking_civic_spaces_patterns_and_consequences ; Civicus, Statement at the 71st Session of the African Commission on Human and Peoples' Rights, Avril 2022, <https://www.civicus.org/index.php/media-resources/news/5761-human-rights-situation-in-africa-a-special-focus-on-shrinking-of-civic-space> ; International Center for Not-For-Profit Law (ICNL), Top Trends: COVID-19 and Civic Space, <https://www.icnl.org/post/analysis/top-trends-covid-19-and-civic-space>; European Economic and Social Committee, The implications of the COVID-19 pandemic on fundamental rights and civic space, 2022, https://www.eesc.europa.eu/sites/default/files/files/ge-07-22-057-en-n_0.pdf

- Avant la pandémie de COVID-19 : la Représentation Permanente de la Belgique auprès des Nations-Unies avait pour habitude d'organiser une **réunion matinale quotidienne** pour les membres de la délégation afin de parcourir le programme officiel de la journée, partager les éléments saillants des négociations en cours sur les conclusions concertées et recueillir les impressions et recommandations des membres de la délégation. Une fois la CSW terminée, M3 organisait une **séance de débriefing de la CSW** en vue d'échanger avec la société civile sur les conclusions concertées et les éléments saillants des négociations. En 2018 et 2019, le Conseil consultatif Genre et développement, en tant que conseil d'avis fédéral, a participé à l'organisation de ce débriefing.
- Lors de la pandémie de COVID-19 : la Belgique s'est adaptée aux restrictions sanitaires en organisant une **délégation virtuelle**. Son engagement à maintenir la participation de la société civile dans le contexte COVID-19 est à saluer. Nous avons toutefois constaté durant cette période la diminution des réunions d'échanges avec la Représentation Permanente, et une **plus faible participation tant du côté des responsables politiques que de la société civile belge**. Ceci peut s'expliquer par des raisons liées au décalage horaire et aux disponibilités des membres de la délégation continuant dans le même temps à travailler normalement en Belgique, soulignant les défis d'une participation hybride. De plus, **aucun débriefing** n'a eu lieu durant cette période. Toutefois, une représentante de M3 a répondu présente à l'invitation du Conseil consultatif Genre et Développement¹² pour venir présenter les éléments saillants de la CSW66 lors d'un webinaire consacré aux liens entre climat et violences sexistes et sexuelles.

3. Recommandations

3.3. Recommandations générales

1. **Plaider** auprès d'ONU Femmes et du pays président le Bureau de la CSW **pour que l'organisation logistique de l'organisation de la CSW ne constitue jamais un frein à la participation** inclusive et significative de la société civile. Il s'agit notamment de garantir :
 - Une meilleure **articulation entre le processus global et les processus régionaux de consultation** en préparation de la CSW afin de nourrir la rédaction du zero draft des conclusions régionales.
 - **Suffisamment de temps**, une semaine au moins, **entre la diffusion du zéro draft et la remise des contributions écrites au Bureau**. Les organisations de la société civile ont besoin de temps pour consulter leurs membres et échanger en vue de remettre des contributions coordonnées et de qualité, regroupant des expertises variées, auprès de leurs autorités. Lorsque le zéro draft est diffusé en retard, le calendrier devrait être adapté pour garantir que la société civile puisse s'adapter et s'engager de manière significative et qualitative dans le processus.
 - La **mise à disposition de salles suffisamment grandes pour les négociations** afin de permettre à davantage de délégué-e-s, dont celles et ceux issus de la société civile, de suivre

¹² Webinaire du 30 mai 2022 « Climat et violences sexistes et sexuelles - pourquoi et comment les lier dans les politiques ? ». <https://argo-ccgd.be/evenements/detail/climat-et-violences-sexistes-et-sexuelles-pourquoi-et-comment-les-lier-dans-les-politiques>

les débats, ainsi que de suffisamment de salles pour l'organisation des événements publics parallèles (side events) aux **négociations**.

- Une **diffusion régulière des différentes versions révisées des conclusions concertées** aux États membres de la CSW et aux organisations de la société civile afin de permettre à ces dernières de suivre l'évolution de la situation et d'engager des discussions avec leurs gouvernements sur base d'informations correctes et pertinentes.

2. Intégrer le processus CSW au cœur des stratégies actuelles et futures de la Belgique et de l'UE en matière de protection et de promotion de la société civile défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres **et des défenseuses et défenseurs des droits humains**, en ce compris leur participation inclusive et significative au sein des instances des Nations Unies, et le cas échéant construire une stratégie pluriannuelle en vue d'une prochaine résolution concernant l'organisation future des travaux et méthodes de travail de la CSW comprenant notamment :

- Le maintien de la **présence de représentant·e-s de la société civile** défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres, **y compris des pays à revenu faible ou intermédiaire, au sein de la délégation de l'UE** et son renforcement par la mise en place d'une évaluation participative en fin de chaque CSW. Depuis la CSW66, la Commission Européenne travaille avec CONCORD, la confédération européenne des ONG travaillant sur le développement durable et la coopération internationale, pour sélectionner un·e représentant·e de la société civile venant d'un des pays partenaires de l'UE. Cette personne participe ensuite au programme officiel de l'UE qui prend en charge tous les frais liés à cette participation.
- Des **financements dédiés** pour garantir que la participation significative et inclusive de la société civile défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres reste possible. Les Pays-Bas, par exemple, financent en partie des organisations de la société civile en charge de coordonner les contributions de la société civile au processus CSW.
- Une **sensibilisation accrue des États membres de l'UE sur la plus-value d'ouvrir leurs délégations nationales** à des organisations de la société civile et relever les bonnes pratiques des États membres avec une longue tradition en la matière comme la Belgique, le Danemark ou les Pays-Bas.
- Le **partage d'informations adéquates et des modalités d'enregistrement en temps utile** avec la société civile, en particulier celle des pays à revenu faible ou intermédiaire, pour lui permettre de disposer d'un délai suffisant pour l'obtention de visa et de fonds pour organiser le déplacement.
- La **tenue d'événements parallèles et réunions de travail afin de dialoguer avec des pays ayant des points de vue différents voire contraires** et de leur présenter des arguments de sensibilisation pour une participation accrue de la société civile à la CSW.
- Des actions de plaidoyer en faveur de **l'inclusion des organisations de la société dans les négociations concernant les conclusions concertées** et *a minima* pour l'établissement d'un **mécanisme d'observation des négociations pour des organisations de la société civile représentatives de diverses régions**.
- La réalisation d'une **étude de faisabilité** concernant une **organisation de CSW à tour de rôle dans les cinq groupes régionaux des Nations Unies** et de l'impact potentiel de ce changement de modalité en matière de participation inclusive et significative des organisations de la société civile.

3. Faire de l'**inclusion numérique** et d'un **espace numérique sûr** des priorités pour garantir une participation significative de la société civile lors de l'organisation d'évènements et réunions en ligne ou hybrides. Mettre particulièrement en œuvre des mesures en matière de **connectivité numérique**, de **plates-formes numériques fiables et sûres** où les données et l'identité des activistes est protégée, d'**accessibilité** pour les personnes porteuses d'un handicap, d'**interprétation** dans les langues officielles des Nations Unies, de l'allocation d'un **temps raisonnable pour les interventions de la société civile**, de modalités de réunions favorisant la **participation active** et d'**information en temps utile** sur les réunions et leurs modalités d'inscription.

3.4. Recommandations pour renforcer les pratiques de la Belgique

3.4.1. Maintenir et renforcer la tradition d'ouverture de la délégation belge aux organisations de la société civile défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres lors de la CSW

1. Adapter le **calendrier des réunions** pour permettre que les recommandations partagées par la société civile puissent être utilisées dans le cadre de la préparation de la position européenne et de la position belge en vue des négociations des conclusions concertées à la CSW. Ceci est important pour une participation significative de la société civile défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres dès lors que l'UE négocie au nom de ses États membres. L'implication de la société civile des pays partenaires au cours de cette préparation est également à recommander ici.
2. Lancer un **appel à collaboration** aux organisations de la société civile belge défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres dans le cadre de la **préparation des évènements parallèles organisés par la Belgique**, et a minima, prévoir un espace dans le programme pour un-e représentant-e de la société civile belge ou originaire d'un pays partenaire de la coopération belge au développement défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres.
3. Lancer un **appel à candidature** en concertation avec les organes consultatifs de jeunesse en vue de mettre en place un processus collectif, inclusif et représentatif afin de désigner un-e ou plusieurs **représentant-e-s de la jeunesse belge défendant les droits des femmes et des filles et l'égalité des genres** pour participer à la délégation belge au dialogue interactif avec des représentant-e-s de la jeunesse sur le thème prioritaire¹³ ainsi qu'aux évènements organisés par ONU Femmes pour la jeunesse lors de la CSW.
4. Prévoir une **évaluation participative** en fin de chaque CSW avec les membres de la délégation, par exemple à l'occasion du débriefing annuel, afin d'échanger notamment sur les processus d'échanges d'information concernant l'organisation d'évènements parallèles, la participation à la délégation et le suivi des négociations.

¹³ Ce dialogue interactif a été créé dans la résolution relative à l'organisation future et aux méthodes de travail de la CSW en 2022 – voir para 27 <https://digitallibrary.un.org/record/3978015?ln=fr>

5. Organiser une **séance de débriefing après chaque CSW** en vue d’informer les organisations de la société civile sur le contenu des conclusions concertées adoptées et sur la dynamique générale des négociations.
6. **Échanger avec des pays ayant pour habitude d’ouvrir leurs délégations à la société civile**¹⁴ afin de comparer et s’inspirer des **bonnes pratiques relatives aux modalités concrètes de cette participation**, par exemple le nombre d’organisations incluses, les critères de sélection, leur rôle au sein de la délégation, la fréquence et le contenu des réunions de concertation, ou encore l’allocation d’un budget spécifique. A titre d’exemples d’autres pays :
 - Le Danemark ne limite pas le nombre d’organisations de la société civile dans sa délégation et elles reçoivent toutes un badge donnant accès à la salle de négociations.
 - Les Pays-Bas financent en partie le travail de coordination du suivi la CSW de la société civile et lui demande de nommer un·e représentant·e de la société civile avec un rôle dédié au sein de sa délégation, dont une déclaration au nom de la société civile dans le programme, et un accès aux négociations.
 - La Suède et les Pays-Bas organisent quotidiennement un échange d’information avec les membres de leur délégation nationale présents sur place, y compris les organisations de la société civile.

3.4.2. Soutenir l’engagement de la société civile dans les pays partenaires de la Belgique dans le processus CSW

1. Organiser des **rencontres au niveau des postes diplomatiques** entre les attaché·e·s de coopération au développement et les organisations locales œuvrant pour l’égalité des genres et les droits des femmes et des filles, en ce compris des organisations de jeunesse, pour échanger sur la thématique prioritaire de la CSW à venir et rassembler des **recommandations à transmettre** dans le cadre du travail préparatoire de la position belge et européenne. Explorer la possibilité d’aborder les priorités de la société civile des pays partenaires avec les gouvernements concernés afin que ces gouvernements puissent en tenir compte dans leur position.
2. Inviter des **représentant·e·s d’organisations de la société civile, y compris les organisations de jeunesse**, défendant les droits des femmes et des filles et l’égalité des genres **actives dans les pays partenaires** de la Belgique à participer à la CSW sur base de leur expertise en lien avec la thématique prioritaire. Un budget spécifique devrait être alloué pour cette participation. Concrètement, cela peut être mis en œuvre en rédigeant un appel à candidatures à diffuser via les postes diplomatiques et les acteurs et actrices belges de la coopération gouvernementale et non-gouvernementale.
3. **Financer** à travers les programmes de la coopération au développement des **espaces collectifs de concertation et d’action dans les régions et pays partenaires** dans le cadre du processus de la CSW, coordonnés par ONU Femmes ou la société civile, comme l’Africa CSW qui s’est tenue en 2022, et partager les recommandations issues de ces espaces avec les parties prenantes

¹⁴ Dont notamment l’Australie, le Canada, le Danemark, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

pertinentes en Belgique. Il est important de souligner que la participation des **organisations de la société civile œuvrant pour la réalisation des droits des femmes et des filles** dans toute leur diversité à de tels espaces collectifs requière de leur assurer un **financement adéquat, structurel et à long terme.**

Pour le Conseil consultatif Genre et Développement,

Roméo Matsas
Président du Conseil consultatif Genre et
Développement

